



Sexto 1 - Explorateur

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à **outiller les intervenants des milieux scolaires** afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de **comprendre** ce phénomène et de **guider** les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : **la trousse Sexto**. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la **trousse Sexto** a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

Intentions:

Développer une réflexion sur :

- **ce que je retiens** de la méthode d'intervention Sexto
- ce que cette formation va **changer** dans mes **futures interventions**
- ce à quoi je vais faire particulièrement attention **auprès des élèves** lorsque je devrai **intervenir**

Badge attribué à: [Annick Perreault](#)

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais regarder les images ou vidéos. Il est important d'intervenir rapidement et de suivre les étapes fournies dans la trousse SEXTO, afin d'évaluer la gravité et d'identifier les personnes impliquées: déterminer la nature, les intentions, le type d'implication... On doit confisquer l'appareil. Appeler le service de police, après avoir remplie la grille. Si on juge un acte malveillant, aviser de l'intervention qui sera faite, confisquer l'appareil et aviser la police immédiatement. Ne pas questionner ou remplir de grille. On doit éduquer et informer des étapes de l'intervention, des conséquences, préserver la confidentialité du dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens mieux outillée. J'aurai un cadre clair de référence en ce qui attrait à ces situations. Elle me permettra d'être structurée et d'être assurée d'avoir fait les choses de façon correctes et légales, afin d'éviter de poser préjudice à qui que ce soit.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Préserver leur estime, leur intégrité. Leur rappeler les conséquences/impacts autant judiciaires que psychologiques et sociales. Rester à l'écoute de leurs besoins.